

**DELIBERATION N° 18/121 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
PORTANT DESIGNATION DE LA PARTIE CORSE DU JURY 2018 DU PRIX  
LITTERAIRE MEDITERRANEEN CORSO-SARDE "ANTIGONE"****SEANCE DU 27 AVRIL 2018**

L'an deux mille dix huit, le vingt sept avril, l'Assemblée de Corse, convoquée le 12 avril 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Mattea CASALTA, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Pierre POLI, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Jean-François CASALTA à Mme Mattea CASALTA  
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Hyacinthe VANNI  
M. Marcel CESARI à M. Julien PAOLINI  
Mme Stéphanie GRIMALDI à Mme Isabelle FELICIAGGI  
M. Xavier LACOMBE à M. Jean-Louis DELPOUX  
M. Paulu Santu PARIGI à Mme Nadine NIVAGGIONI  
Mme Marie-Anne PIERI à M. Jean-Martin MONDOLONI  
M. Antoine POLI à M. Jean-Charles ORSUCCI  
Mme Laura Maria POLI à Mme Laura FURIOLI  
Mme Juliette PONZEVERA à Mme Anne-Laure SANTUCCI  
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Christelle COMBETTE  
Mme Jeanne STROMBONI à Mme Julia TIBERI

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVe partie,
- VU** la délibération n° 16/086 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mai 2016 portant constitution du Conseil permanent corso-sarde,

- VU** la décision du Conseil permanent corso sarde en date du 4 juillet 2017,
- VU** la délibération n° 17/230 AC de l'Assemblée de Corse du 28 juillet 2017 portant adoption du règlement du prix littéraire méditerranéen corso-sarde « ANTIGONE »,
- SUR** rapport du Président de l'Assemblée de Corse,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

Après un vote à l'unanimité,

**CONSIDERANT** la volonté de l'Assemblée de Corse d'établir le Conseil permanent corso-sarde susmentionné, manifestée par ses représentants lors de la séance de l'Assemblée de Corse du 26 mai 2016, pour favoriser notamment la recherche de convergences stratégiques entre les deux îles,

**RAPPELANT**, à cet égard, que dès sa première réunion, cette instance a choisi d'encourager les échanges culturels, éducatifs et sportifs entre les populations et notamment dans la jeunesse,

**CONSIDERANT** l'intérêt accordé aux rapprochements dans le monde culturel qui a incité le Conseil permanent corso-sarde, lors de sa séance du 8 juillet 2016, à créer un grand prix littéraire méditerranéen corso-sarde «ANTIGONE », ayant vocation à promouvoir les œuvres produites dans les deux îles comme ailleurs en Méditerranée, en privilégiant l'emploi des langues corse et sarde,

**CONSIDERANT** l'adoption par l'Assemblée de Corse, en date du 28 juillet 2017, du règlement du prix littéraire méditerranéen corso-sarde « ANTIGONE »,

#### **ARTICLE PREMIER :**

**DESIGNE** la partie corse du jury 2018 du prix littéraire méditerranéen corso-sarde « ANTIGONE » comme suit :

- Quatre auteurs corses : Marie Ferranti, Ghjacumu Thiers, Jérôme Ferrari, Patrizia Gattaceca.
- Deux conseillers à l'Assemblée de Corse : Vannina ANGELINI-BURESI et Romain COLONNA

#### **ARTICLE 2 :**

**DEMANDE** au Président du Conseil Exécutif de Corse de mettre en œuvre les conditions matérielles en vue de permettre au jury désigné de procéder à la sélection des lauréats du prix « ANTIGONE » 2018.

**ARTICLE 3 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 27 avril 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



**Accus  de r ception**

<b>Objet</b>	DESIGNATION DE LA PARTIE CORSE DU JURY 2018 DU PRIX LITTERAIRE MEDITERRANEEN CORSO SARDE ANTIGONE
<b>Identifiant acte</b>	02A-200076958-20180427-09698-DE
<b>Identifiant interne</b>	09698
<b>Date de r�ception par la pr�fecture</b>	4 mai 2018
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	27 avril 2018
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.2

[Fermer](#)